



FOCUS PRÉHISTOIRE

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

La participation à FOCUS Préhistoire entraîne l'acceptation des conditions suivantes :

1. L'envoi de contenus [images, vidéos, textes, ...] au Pôle international de la Préhistoire par le contributeur, dans le cadre de Focus Préhistoire engage une cession sans réserve des droits patrimoniaux du contributeur dans les conditions suivantes :

- Mise en ligne sur le site internet du Pôle international de la Préhistoire
- Diffusion gratuite grand public [classe, congrès, expositions et événements organisés par le Pôle international de la Préhistoire]
- Publication à des fins pédagogiques, patrimoniales et scientifiques à but non lucratif.

2. Le contributeur ne pourra se prévaloir d'aucun droit à rémunération en cas de reproduction par quelque procédé que ce soit et/ou d'exposition par le Pôle international de la Préhistoire.

3. Les reproductions dans la presse et l'édition par quelque procédé que ce soit sont réputées libres de droit et n'ouvrent droit à aucun rémunération.

4. La présente cession de droits au Pôle international de la Préhistoire est consentie dans le monde entier et pour la durée légale de protection des droits patrimoniaux.

5. Le contributeur est légalement responsable de sa contribution. Il doit être dépositaire des droits liés et, dans le cadre d'images [photos, vidéos,...] avoir l'autorisation des personnes identifiables.

6. Le Pôle international de la Préhistoire se réserve le droit de ne pas mettre en ligne certaines productions et ne sera pas tenu de justifier cette décision.

7. Les informations nominatives recueillies dans le cadre de Focus Préhistoire sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à la loi Informatique et libertés, les contributeurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

8. Le Pôle international de la Préhistoire se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes conditions d'utilisation afin de les adapter aux évolutions de FOCUS Préhistoire et/ou de son exploitation.

9. Le Pôle international de la Préhistoire s'engage à faire figurer le nom du contributeur lors de toute exploitation de sa contribution dans les cadres énoncés dans l'article 1 du présent règlement.